

Assemblée ordinaire tenue, le 4 novembre 2011 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Payer, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Gaëtan Lalande, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Diné, directrice générale, était aussi présente

11-11-16495 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h35.

Adopté

11-11-16496 Adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Adopté

11-11-16497 Lecture et adoption des procès-verbaux du 7 octobre 2011 et du 2 novembre 2011

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des procès-verbaux du 7 octobre 2011 et du 2 novembre 2011 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que déposé.

Adopté

FINANCE

11-11-16498 Lecture et adoption des comptes du mois d'octobre 2011

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des comptes du mois d'octobre 2011 au montant de 240 762.82\$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 15360 à 15433 et prélèvements no 2729 à 2730, de 2734 à 2750 et de 2753 à 2755 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 1 422.35\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois d'octobre 2011

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de septembre 2011 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 37 422.30\$

11-11-16499 Facture de plus de 5 000\$ - frais d'avocat

Il est **résolu** unanimement

Que,

La facture numéro 2300 présentée par Delisle & Delisle, au montant de 6 291.15\$ pour les services professionnels rendus et déboursés en 2010, dossier 7010-04, soit approuvée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Adopté

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois d'octobre 2011.

Claire Diné, dir. gén.

Claire Diné, dir.-gén.

11-11-16500 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 27 octobre 2011

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 27 octobre 2011 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

11-11-16501 Dépôt du rapport comparatif-comptable des revenus et dépenses au 30 septembre 2011

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale doit déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que,

Ledit rapport comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2011 soit accepté

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois d'octobre 2011 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 4 novembre 2011 »

11-11-16502 Adoption du règlement 2011-14 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Duhamel

Attendu la Loi qui stipule l'obligation de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le Conseil de la municipalité de Duhamel a adopté lors de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2011 par la résolution 11-10-16474, un projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Duhamel;

Attendu qu'avis de motion a été présenté lors de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2011 ;

Il est **résolu** unanimement

Que le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Duhamel portant le numéro 2011-14;

Et que cette politique fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

Adopté

Tel que prévu à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tous les élus ont participé à la formation : «L'éthique et la déontologie en matière municipale »

11-11-16503 Approbation du taux d'intérêt pour les règlements d'emprunt numéros 28-2010 réfection de la rue Principale, 2011-05 camion 10 roues, 2011-04 réfection chemin Petite-Nation et refinancement du règlement 04-015 construction de la caserne

Il est **résolu** unanimement

QUE la Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de **la Caisse Populaire Desjardins de la Petite-Nation** pour son emprunt du 10 novembre 2011 au montant de 607 400 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 28-2010 réfection de la rue Principale, 2011-05 camion 10 roues, 2011-04 réfection

chemin Petite-Nation et refinancement du règlement 04-015 construction de la caserne, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

51 900 \$	3,31 %	10 novembre 2012
53 500 \$	3,31 %	10 novembre 2013
55 600 \$	3,31 %	10 novembre 2014
57 300 \$	3,31 %	10 novembre 2015
389 100 \$	3,31 %	10 novembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté

11-11-16504 Billet d'emprunt pour les règlements d'emprunt 28-2010 réfection de la rue Principale, 2011-05 camion 10 roues, 2011-04 réfection chemin Petite-Nation et refinancement du règlement 04-015 construction de la caserne

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Duhamel souhaite emprunter par billet un montant total de 607 400 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
28-2010, rue Principale	66,300 \$
2011-05, camion 10 roues	238,200 \$
2011-04, ch. Petite-Nation	116,000 \$
04-015, refinancement caserne	186,900 \$

Attendu que, la Municipalité de Duhamel désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que, la Municipalité de Duhamel avait, le 14 juillet 2011, un montant de 186 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 250 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 04-015;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est **résolu** unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 607 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 28-2010, 2011-05, 2011-04 et 04-015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 10 novembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	51 900 \$
2013.	53 500 \$
2014.	55 600 \$
2015.	57 300 \$
2016.	59 500 \$(à payer en 2016)
2016.	329 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Duhamel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 novembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 28-2010, 2011-05, 2011-04 et 04-015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Municipalité de Duhamel emprunte 186 900 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 3 mois et 27 jours au terme original du règlement numéro 04-015.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de sécurité publique.

11-11-16505 Don corporatif municipal – Air médic ambulance

Considérant la demande de don correspondant à 10 sous par habitant de notre municipalité et ce dans un esprit de partenariat corporatif municipal avec AirMédic, ambulance aérienne;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel s'engage à verser la somme de 10 sous par citoyen à titre de dons au « AirMédic» à même le budget 2012;

Adopté

11-11-16506 Réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre local liées à la prévention des risques d'incendie élevés et très élevés – Adoption du calendrier de réalisation et identification d'une personne responsable du dossier

Attendu que la MRC de Papineau s'est dotée d'un schéma de couverture de risques incendie (SCRI) conformément aux dispositions des articles 8 à 31 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui est entré en vigueur le 26 août 2009;

Attendu qu'en matière de prévention des risques d'incendie élevés et très élevés tels que définis au *Code national du bâtiment* (CNB-1995), l'évaluation et l'analyse des incidents, la réglementation municipale, l'inspection périodique des risques ainsi que les mesures et les programmes d'éducation du public pour la MRC et ses vingt-quatre (24) municipalités rurales constituent des incontournables;

Attendu qu'en fonction du SCRI, la MRC ainsi que les municipalités locales se sont dotés d'un plan de mise en œuvre afin d'en assurer sa réalisation et sa conformité à la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu la résolution numéro 09-10-15711 adoptée lors de la séance du Conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2009 adoptant le plan de mise en œuvre local de la Municipalité de Duhamel;

Attendu la résolution numéro 2011-09-166 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 septembre 2011 déclarant la compétence de la MRC sur une partie des domaines de la sécurité incendie, soit celle relative à la prévention incendie liée aux risques élevés et très élevés, à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du SCRI;

Attendu la résolution numéro 2011-02-039 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2011 octroyant le contrat en relation avec la fourniture de services pour la préparation et l'attestation de plans d'intervention préconçus et l'inspection des risques élevés et très élevés situés sur le territoire de la MRC à la firme Stéphanie Balgé et Marc-André Landry;

Attendu le règlement numéro 122-2011 adopté par le Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 septembre 2011 concernant la répartition des dépenses en matière de prévention des risques incendie élevés et très élevés à l'égard d'une municipalité locale en lien avec la déclaration de compétence de la MRC conformément à l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Attendu le document déposé par la MRC de Papineau concernant la prévention, l'inspection et les plans d'intervention liés aux risques d'incendie élevés et très élevés auprès des maires et des directeurs généraux des municipalités locales du territoire incluant le nombre de risques élevés et très élevés pour chacune des municipalités;

Attendu qu'en fonction dudit document, chaque municipalité locale doit adopter un calendrier visant la réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre local concernant la prévention des risques d'incendie élevés et très élevés afin de coordonner les interventions des techniciens en prévention incendie de la MRC mis à la disposition des municipalités locales;

Attendu le calendrier de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre local concernant les risques d'incendie élevés et très élevés déposé dans le cadre de la présente session;

Il est **résolu** unanimement

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel adopte le calendrier de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre local concernant la prévention des risques d'incendie élevés et très élevés réparti sur une période de 3 ans conformément à la demande de la MRC présenté brièvement à l'intérieur du tableau ci-dessous :

Année	Nombre de risques élevés	Nombre de risques très élevés
2011		
2012	2	3
2013	2	2
2014	2	2

QUE :

Les coûts associés à la réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre local concernant la prévention des risques d'incendie élevés et très élevés soient intégrés aux prévisions budgétaires 2012 et suivantes de la municipalité conformément au calendrier de réalisation;

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel nomme monsieur Benoit Fiset à titre de personne responsable du dossier de prévention des risques d'incendie élevés et très élevés auquel ou à laquelle la MRC pourra se référer pour assurer les suivis dudit dossier;

ET QUE :

La présente résolution soit acheminée à monsieur Ghislain Ménard, secrétaire-trésorier et directeur général à la MRC en guise de suivi.

c.c. M. Steve Houde, coordonnateur en sécurité, MRC Papineau

Adopté

VOIRIE

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

DÉPÔT DU CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 2011-13

Suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement **numéro 2011-13, décrétant les travaux d'asphaltage sur le chemin Preston, sur une distance de plus ou moins 500 mètres, décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt n'excédant pas 60 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 15 000\$,** tenue le 07 octobre 2011 demandant qu'un scrutin référendaire soit tenu.

Je, Monique Dupuis, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Duhamel, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 90

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 19

Que le nombre de demandes faites est de : 19

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Duhamel, le 11 octobre 2011

Monique Dupuis
Secrétaire-trésorière adj.

AVIS DE MOTION - Règlement abrogeant le règlement 2011-13 décrétant les travaux d'asphaltage sur le chemin Preston, sur une distance de plus ou moins 500 mètres, décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt n'excédant pas 60 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 15 000 \$

Avis est par la présente donné par Monsieur David Pharand de la présentation, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement **abrogeant** le règlement 2011-13, décrétant les travaux d'asphaltage sur le chemin Preston, sur une distance de plus ou moins 500 mètres, décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt n'excédant pas 60 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 15 000 \$, il y aura dispense de lecture.

11-11-16507 Demande de paiement – Subvention-aide à l'amélioration du réseau routier municipal/ chemin du Lac-Gagnon et la rue Principale

ATTENDU que notre député monsieur Norman MacMillan, nous a accordé en 2010, une subvention maximale de 2 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires dans le cadre du programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU que la dépense des travaux effectués dans le programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal en 2010, s'élève à 2000\$;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel atteste que les travaux subventionnés ont été effectués et demande au ministère des Transports de nous verser la subvention au montant de 2 000\$.

Adopté

11-11-16508 Demande de paiement – Subvention-aide à l'amélioration du réseau routier municipal/ chemin Lac-Gagnon Ouest

ATTENDU que notre député monsieur Norman MacMillan, nous a accordé en 2011, une subvention maximale de 15 000\$ dans le

cadre du programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU que la dépense des travaux effectués dans le programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal en 2011, s'élève à 15 000\$;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel atteste que les travaux subventionnés ont été effectués et demande au ministère des Transports de nous verser la subvention au montant de 15 000\$.

Adopté

11-11-16509 Acceptation de la soumission – déneigement du chemin de l'Érable

Considérant la soumission déposée par Duhamel Camping et Chalets pour le déneigement dudit chemin au montant de 2050.63\$ taxes incluses;

Il est **résolu** unanimement

Que le Conseil de la municipalité accepte la soumission de Duhamel Camping et Chalets au montant de 2050.63\$ taxes incluses pour le déneigement du chemin de l'Érable;

Que madame Claire Diné, Directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité de Duhamel ;

Que cette dépense fera l'objet d'une tarification additionnelle pour les propriétaires concernés, pour la saison 2011 – 2012

Adopté

11-11-16510 Acceptation de la soumission – déneigement du chemin du Lac-Venne Nord

Considérant la soumission déposée par Duhamel Camping et Chalets pour le déneigement dudit chemin au montant de 2 733.20\$ taxes incluses;

Il est **résolu** unanimement

Que le Conseil de la municipalité accepte la soumission de Duhamel Camping et Chalets au montant de 2 733.20\$ pour le déneigement du chemin du Lac Venne Nord, conditionnelle à ce que les propriétaires réparent ledit chemin;

Que madame Claire Diné, Directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité de Duhamel ;

Que cette dépense fera l'objet d'une tarification additionnelle pour les propriétaires concernés, pour la saison 2011 – 2012;

Adopté

11-11-16511 Nomination d'un représentant à la corporation de transport adapté et collectif de Papineau

Il est **résolu** unanimement

Que

Monsieur David Pharand, maire soit nommé représentant municipal afin de participer à l'assemblée générale annuelle avec droit de parole et de vote, pour et au nom de la municipalité de Duhamel, à la corporation de transport adapté et collectif de Papineau ;

Que,

Les frais inhérents à ce déplacement, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

Adopté

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

11-11-16512 Rapport du réaménagement de la rampe de mise à l'eau au Lac Gagnon

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte le rapport des dépenses du réaménagement de la rampe de mise à l'eau au Lac-Gagnon au montant de 15 086.37\$

Adopté

11-11-16513 Demande de dérogation mineure – 0909-62-9716

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du 4618, chemin du Lac-Gagnon Ouest, désirant agrandir leur propriété afin d'y construire un bureau/boudoir; qui empièterait de 1.5 mètre dans la bande de protection riveraine de 15 mètre et par conséquent de 5 mètres dans la marge de recul de 20 mètres;

Considérant que le bureau/boudoir empiètera de 1.5 mètres dans la bande de protection riveraine de 15 mètres et par conséquent de 5 mètres dans la marge de recul de 20 mètres;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le conseil de la municipalité de Duhamel, approuve la demande de dérogation mineure dans le dossier 0909-62-9716 et autorise

l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de construction.

Adopté

11-11-16514 Permis dans le cadre du P.I.A – 1843 rue Principale

Considérant que les propriétaires du 1843 rue Principale ont présenté une demande de permis de rénovation, afin d'améliorer la façade de leur maison ;

Considérant que ces travaux sont soumis au P.I.I.A ;

Considérant que la demande de permis consiste à changer les deux fenêtres de la galerie avant de la maison;

Considérant que les propriétaires envisagent d'installer du revêtement en vinyle dans le futur afin d'améliorer l'apparence de la maison;

Considérant la recommandation du CCU par leur résolution 11-625 à l'effet d'autoriser la demande ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise l'inspecteur, monsieur Adrien Filion à émettre le permis de rénovation pour les travaux demandés par les propriétaires du 1843 rue Principale, soient le remplacement de 2 fenêtres en façade de la maison ainsi que le revêtement en vinyle.

Adopté

11-11-16515 Permis dans le cadre du P.I.I.A – 1831 rue Principale

Considérant que les propriétaires du 1831 rue Principale ont présenté une demande de permis d'agrandissement en façade de la propriété ;

Considérant que ces travaux sont soumis au P.I.I.A ;

Considérant que la demande de permis consiste à construire une rallonge sur porte à faux sous la galerie, afin d'agrandir l'espace de travail intérieur et ainsi minimiser les risques de blessures ;

Considérant la recommandation du CCU par leur résolution 11-626 À l'effet d'autoriser la demande ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise l'inspecteur, monsieur Adrien Filion à émettre le permis de rénovation pour les travaux demandés par les propriétaires du 1831 rue Principale, soit l'agrandissement de .9 x 2.8 mètre sur porte à faux en façade du bâtiment;

Adopté

11-11-16516 Suivi dossier – Contrôle d’insectes piqueurs

Considérant les réponses des municipalités de Lac-des-Plages et de la Lac-Simon, qui n'autorisent pas la municipalité de Duhamel à procéder au traitement nécessaire pour le contrôle des insectes piqueurs sur une partie de leur territoire;

Considérant que ce refus, fait en sorte qu'il est impossible de donner le même rendement de protection contre les insectes piqueurs, à 90% de nos contribuables, comme nous nous étions engagés;

Il est **résolu** unanimement

Que, le Conseil de la municipalité de Duhamel abandonne les démarches entreprises en vue de procéder au contrôle des insectes piqueurs de son territoire pour l'exercice 2012 ;

Adopté

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

11-11-16517 Dons à l'organisme « SKIRA »

Considérant la demande de dons présentée par le club Skira;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité s'engage à verser une somme de 400\$ à titre de dons au « club Skira » à même le budget 2012;

Adopté

11-11-16518 Aide financière – Noël des enfants (6 jeunes)

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise un budget de 25\$/par enfant, pour permettre l'achat des cadeaux dans le cadre de la fête de Noël des enfants de Duhamel;

Adopté

11-11-16519 Plan d'action en prévention – Centre de conditionnement physique

IL est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le plan d'action en prévention pour le centre de conditionnement physique tel que présenté;

Que,

Le plan d'action en prévention sera en vigueur à compter de janvier 2012;

Que

Le plan d'action en prévention fait parti intégrante de la présente résolution;

Adopté

11-11-16520 Organisation de la fête de Noël 2011 pour les employés municipaux

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le conseil de la municipalité autorise l'organisation d'une fête de Noël et autorise un budget de 1,500\$;

Adopté

11-11-16521 Formation en matière de réglementation des véhicules hors route

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise deux membres du Conseil à participer à la formation en matière de réglementation des véhicules hors route, le 17 novembre 2011, à Chénéville ;

Que,

les frais inhérents aux déplacements occasionnés par cette activité soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

11-11-16522 Remerciement à la SEPAQ

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel remercie les gens de la SEPAQ d'avoir permis l'accès au Centre Touristique du Lac Simon afin de faire vivre une journée d'interprétation de la nature aux élèves de l'école Adrien-Guillaume, lors de la sortie éducative au sentier Iroquois, le 18 octobre 2011.

Adopté

VARIA

11-11-16523 Ensemencement du lac de la Ferme

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité entérine la décision de participer à l'ensemencement du lac de la Ferme et autorise la somme de 1 000 \$ pour l'achat des poissons à même le budget 2011.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

11-11-16524 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que

L'assemblée soit fermée à 20h45.

Adopté

David Pharand,
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale